



Chers parents,

Comme chaque année, vous recevez une estimation des frais qui pourraient vous être réclamés durant l'année. Comme vous le constatez le poste « natation » a augmenté par rapport à l'année précédente.

En 2023-2024, le prix réel de la participation, par élève, était de 5,72€. Le prix qui vous a été facturé était de 5€, ce qui a mis l'école en déficit pour ce poste. Cette année, le montant réel calculé est de 6,79€. Nous avons calculé le prix en fonction du nombre total d'élèves prévus, même si pour une raison ou une autre, certains enfants pourraient être absents. En effet, quel que soit le nombre d'enfants, le coût du car reste identique. *L'augmentation du prix s'explique par le budget « transport » qui a, une nouvelle fois, été revu à la hausse par la compagnie de transport.*

Bien conscients du coût élevé pour les familles, nous avons décidé de limiter les cours de natation à 15 séances maximum.

C'est pourquoi, afin de répartir le montant des frais, nous vous proposons un fractionnement des paiements. Merci de bien vouloir verser un premier acompte de 60 euros sur le compte Crelan BE91 1030 1758 6976 en indiquant en communication « Nom + Prénom de l'enfant, classe et acompte natation », pour le 15 octobre au plus tard.

Un second acompte vous sera demandé dans le courant du mois de janvier. Le solde éventuel (positif ou négatif) apparaîtra sur le décompte final de juin.

Pour rappel, le cours de natation fait partie du cursus obligatoire dans le fondamental. Nous ne pouvons dès lors pas nous y soustraire.

D'avance, nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration. Nous restons à votre disposition pour toute idée et toute proposition de « sponsoring ».

Bien à vous,

A.-M. Van Themsche,
Présidente du PO

R. Dessart,
Directrice

